



Gilles Dussault
Président

Je vous mentirais si je vous cachais ma déception de n'avoir pu persuader les membres du SPGQ d'investir dans leur syndicat. D'un côté, une minorité, 44 %, a vu la hausse de cotisation proposée comme étant à la fois raisonnable, vouée au financement d'améliorations importantes, voire essentielles, et comme une contribution pour améliorer les services aux membres et les résultats de nos prochaines négociations. La majorité, 56 %, a vu les choses autrement : des pourcentages d'augmentation de la cotisation trop élevés et un projet d'amélioration à optimiser. Un même projet, mais deux visions qui se contredisent. Qui décide ? C'est la majorité. Point final.

Je suis déçu, mais pas découragé. Je reste engagé et je regarde en avant. Je vous invite à en faire autant. Le conseil syndical a dressé un bilan sommaire de nos travaux et a dégagé des perspectives. Il faudra composer avec les ressources financières que nous avons, effectuer certaines compressions de dépenses tout en cherchant à maximiser le potentiel de la principale ressource dont notre syndicat a besoin, soit la mobilisation des membres. Avec l'élection récente d'un gouvernement Charest majoritaire, nous aurons besoin de toutes nos forces.

Parlant de forces, je suis heureux d'annoncer que la décision des membres prise le printemps dernier à l'effet de s'associer au Secrétariat intersyndical des services publics pour négocier les augmentations salariales paramétriques, les dispositions de notre régime de retraite et celles qui concernent les droits parentaux et les disparités régionales a officiellement été mise en œuvre le 9 décembre dernier.

(suite de l'article à la page 4)

Paiement des congés de maladie : un marchandage inacceptable

Le Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) a fait au SPGQ une offre qui, à priori, peut paraître intéressante : permettre à une ou un sous-ministre de conclure des ententes avec certaines employées ou certains employés ayant demandé de bénéficier d'un congé de préretraite totale, mais dont la présence au travail est jugée nécessaire par l'employeur aux fins de transfert d'expertise. De telles ententes feraient en sorte que la réserve des congés de maladie des personnes choisies ne serait pas réduite pour les jours travaillés et, contrairement à la situation actuelle, l'indemnité payée pour ces jours ne serait pas réduite de moitié, ni limitée à un maximum de 66 jours de traitement brut. Le choix des personnes pouvant bénéficier de telles ententes serait cependant entièrement à la discrétion des gestionnaires.

Les membres du conseil syndical se sont montrés favorables à la poursuite des échanges dans ce dossier, mais ils déplorent le fait que la proposition patronale ne s'adresse pas aux véritables problèmes vécus dans les services publics, notamment des conditions de travail et de rémunération non compétitives qui engendrent d'importants problèmes d'attraction et de rétention du personnel. C'est pour cette raison que nous avons demandé d'ouvrir un chantier de travail patronal-syndical afin d'étudier ces questions essentielles.

Les représentants du SCT se sont montrés disposés à travailler à un tel chantier, mais à condition que le SPGQ abandonne son grief contestant la modification du traitement des médecins vétérinaires. C'est inacceptable, parce que ceci reviendrait à reconnaître à l'employeur le droit de modifier unilatéralement les conventions collectives sans négocier avec le syndicat qui en est signataire.

Dans une contre proposition, le SPGQ exige, pour signer l'entente sur le paiement des congés de maladie, que le gouvernement reconnaisse la pleine scolarité et l'expérience des nouvelles personnes professionnelles embauchées, et ce, rétroactivement jusqu'au 14 mars 2000. C'est en effet à cette date que sont entrées en application les modifications à la directive mettant en œuvre cette politique néfaste et discriminatoire. Le SPGQ demande aussi la régularisation du statut d'emploi des personnes qualifiées de « faux occasionnels », c'est-à-dire les personnes qui occupent le même emploi occasionnel depuis plus de cinq ans. Une entente de même nature a été conclue en 2000, mais, depuis, le problème des faux occasionnels a repris de l'ampleur.

Loin de se laisser duper par des tactiques visant à laisser libre champ à l'arbitraire patronal, le SPGQ entend continuer à amener l'employeur à s'attaquer aux véritables problèmes qui minent les services publics et à faire reconnaître le travail de ses membres à sa juste valeur.

Discours et interventions du président
sur notre site Web

www.spgq.qc.ca

SOMMAIRE

Finances du SPGQ : état de situation	2
Négociations intersectorielles : le protocole d'entente SISP est signé!	2
Négociations : la préparation commence	2
Contrôle des dépenses du SPGQ : des mesures intéressantes à venir	2
Rémunération : le retard de l'administration québécoise persiste	3
Défense de l'intégrité des services publics : Action !	3
Cotisation syndicale : le statu quo est maintenu	4



Rédaction

Gilles Dussault, président
Patrick Albert, troisième vice-président
Luc Bruneau, trésorier

Michael Isaacs, secrétaire
Secrétariat et mise en page
Claire Laplante

Finances du SPGQ : état de situation

La récente tournée de vote aura permis de mettre en évidence le fait que la situation financière du SPGQ est précaire. Au cours des dernières années, il a fallu faire de nombreux changements et ajustements afin de régulariser cette situation. Ainsi, des restrictions budgétaires importantes ont dû être imposées pour l'année financière 2006-2007 en vue de résorber un déficit accumulé de l'ordre de 2,16 millions de dollars. Les activités syndicales ont alors été réduites de façon considérable, ce qui a permis de combler le déficit. Malgré ce redressement, la marge de manœuvre financière nécessaire au fonctionnement du Syndicat reste très limitée et l'érosion de nos revenus nous oblige à faire des choix difficiles.

En 2007-2008, le SPGQ a rétabli un niveau d'activité à peu près normal. Cette année s'est terminée avec un léger excédent de

132 440 \$ à l'état des produits et des charges consolidé, soit un excédent de 337 766 \$ au fonds d'administration générale combiné à un déficit de l'ordre de 205 326 \$ au fonds de défense professionnelle.

Actuellement, le SPGQ dispose de près de 2,5 millions de dollars en actifs à court terme (encaisse et dépôt à terme) et comptes à recevoir, mais les passifs à court terme (dettes) sont de l'ordre de 1,5 million. Il reste donc un solde d'environ 1 million de dollars en liquidités qui est en partie déjà réservé, conformément aux statuts et règlements, pour la négociation (250 000 \$) et pour le prochain congrès triennal (575 000 \$).

En ce qui concerne le fonds de défense professionnelle, son solde est présentement à 353 126 \$, ce qui est insuffisant pour répondre aux besoins. Les instances du Syndicat devront décider des moyens à prendre pour permettre son renflouement rapide et assurer sa pérennité.

Des choix budgétaires importants à faire

La santé financière d'une organisation repose sur l'équilibre entre les revenus et les dépenses. Les membres du SPGQ ont indiqué, lors de la récente tournée de vote, qu'ils préfèrent que davantage d'efforts soient faits pour réduire les dépenses avant d'envisager une hausse de revenus pour le Syndicat. Le comité exécutif accepte et donne suite à cette décision démocratique.

La préparation des prochaines négociations et l'amélioration des services en relations du travail restent les priorités du SPGQ. Les instances syndicales auront à prendre des décisions importantes pour dégager les marges financières et pour faire la redistribution des ressources qui sont nécessaires à l'atteinte de nos objectifs dans ces domaines.

Luc Bruneau, trésorier

Négociations intersectorielles : le protocole d'entente SISP est signé!

Le protocole d'engagement concernant la négociation des matières intersectorielles a été officiellement signé le 9 décembre dernier à Québec par les cinq organisations membres du Secrétariat intersyndical des services publics (SISP). Ainsi, la CSQ, la FIQ, le SFPQ, l'APTS et le SPGQ s'engagent formellement à unir leurs forces aux fins de la négociation pour le renouvellement des conventions collectives qui leur sont applicables dans les secteurs public et parapublic.

L'engagement contenu dans le protocole comporte six clauses spécifiques :

1. Désignation du SISP pour négocier, au nom des organisations partenaires, les matières suivantes : rémunération, droits parentaux, disparités régionales et régime de retraite;
2. Adoption d'un cadre stratégique, d'un plan d'action et d'un plan de communication communs pour la négociation de ces matières;
3. Mise en place d'instances spécifiques pour la prise de décisions concernant ces enjeux;
4. Instauration d'un mécanisme de décision par consensus;
5. Mise en place d'une équipe propre au SISP en matière de négociation, d'action et de mobilisation, de communication et de soutien juridique;
6. Signature d'un protocole de non-maraudage.

Il est prévu que cet engagement aux fins de la négociation se terminera dans les 90 jours suivant la conclusion de la négociation au palier national. La mise en oeuvre des clauses spécifiques énumérées ci-dessus sera faite au cours des prochains mois.

Négociations : la préparation commence

La préparation des négociations sectorielles et intersectorielles s'enclenche en vue de déposer, le 30 octobre 2009, les revendications pour les membres du SPGQ qui travaillent dans la fonction publique, les collèges, les commissions scolaires et à l'Institut Philippe-Pinel.

Au cours des prochaines semaines, les instances auront à s'assurer que les comités de négociation sont désignés dans chaque secteur et que la délégation du SPGQ est nommée pour la négociation intersectorielle qui sera menée en vertu de l'entente signée entre les organisations membres du Secrétariat intersyndical des services publics.

Un processus de consultation et de débat aura lieu pendant l'hiver et le printemps pour permettre aux conseils des unités de négociation et à l'assemblée des déléguées et délégués syndicaux d'en arriver à des propositions de conventions collectives à soumettre aux membres. Une assemblée générale des membres concernés sera tenue en septembre et octobre 2009 pour ratifier les projets et permettre leur présentation à l'employeur.

Contrôle des dépenses du SPGQ : des mesures intéressantes à venir

Au cours des deux dernières années, d'importantes mesures de réduction des dépenses du SPGQ ont été mises en place afin de dégager des marges de manœuvre financières pour le maintien de services existants et la mise en oeuvre de nouveaux projets. Le

travail des derniers mois permettra d'implanter deux nouvelles mesures qui devraient permettre de réaliser des économies intéressantes.

Ainsi, tous les membres seront invités, au cours des prochains mois, à recevoir par voie électronique plutôt que par la poste, une partie de la documentation qui leur est acheminée. Ce choix sera

fait sur une base volontaire et, si une proportion significative des membres opte pour le mode électronique, cette mesure devrait permettre de générer des économies significatives en plus de contribuer à la préservation de l'environnement.

Le Syndicat se dotera aussi d'équipements de visioconférence afin de pouvoir tenir différentes réunions auxquelles participent les membres des instances ou de la délégation, sans que ces personnes aient à se déplacer de Montréal à Québec ou vice versa. Cette mesure permettra de limiter les déplacements et de

diminuer de façon significative les frais de transport et de séjour. Elle contribuera aussi à préserver l'environnement en réduisant l'émission de gaz à effet de serre et elle augmentera la sécurité des personnes, particulièrement en hiver. Le SPGQ se dotera d'abord de systèmes mobiles, un au siège social de Québec et un autre au bureau de Montréal. Si cette expérience est concluante, d'autres équipements pourraient être acquis pour doter certaines salles de fonctions de visioconférence en permanence.

Rémunération : le retard de l'administration québécoise persiste

Comme à tous les automnes, l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) vient de publier son étude *Rémunération des salariés. État et évolution comparés, 2008*. On y constate que le retard salarial des personnes employées par l'administration québécoise persiste quand on les compare à la plupart des autres catégories de personnes salariées dans des organisations de 200 employés ou plus. Cette année, l'ISQ chiffre ce retard à -7,7 % pour les salaires et à -2,9 % pour la rémunération globale. Cependant, ces données doivent être considérées avec certaines réserves.

En effet, le rapport 2008 constitue le deuxième rapport basé sur les résultats de la nouvelle *Enquête sur la rémunération globale* (ERG). Alors qu'avant l'utilisation de la méthode des débours, nous assistions d'année en année à une augmentation de l'écart, les changements méthodologiques introduits par la nouvelle enquête ont notamment conduit à un premier rétrécissement de cet écart en 2007. Par ailleurs, il faut noter que ce rétrécissement a été influencé par les ajustements d'équité salariale, puisque le dernier ajustement a été versé en novembre 2007, et par les majorations de taux de traitement de 10 % et 15 % pour les postes désignés de niveau expert et émérite.

La sous-rémunération, combinée avec le fait que l'employeur ne reconnaît pas adéquatement la formation et l'expérience lors de l'embauche, est un des principaux facteurs causant les importants problèmes d'attraction et de rétention du personnel dans l'administration québécoise. Les effets pervers de cette situation sont de plus en plus tangibles sur les services offerts à la population : carences de personnel dans certains secteurs, allongement des listes d'attente et des délais de réponse, exode de l'expertise des services publics québécois vers d'autres employeurs.

Le gouvernement du Québec a manifesté une volonté de résoudre les problèmes d'attraction et de rétention du personnel qu'il éprouve de façon fréquente et aiguë. Il ne pourra le faire tant qu'il ne touchera pas à la source même du problème : ses propres politiques de rémunération et de dotation. C'est essentiel pour pouvoir réaliser les missions de l'État et maintenir des services publics de qualité.

Défense de l'intégrité des services publics : Action !

Au cours de la dernière année, d'importants travaux ont été menés par le SPGQ afin de documenter les impacts et effets néfastes de l'opération de modernisation de l'État, d'abord désignée par le vocable réingénierie, entreprise lors de l'arrivée au pouvoir du gouvernement Charest. On se souviendra que, depuis avril 2003, ce gouvernement Libéral a adopté plusieurs lois, politiques et mesures visant à réduire la taille de l'appareil gouvernemental et, prétendait-on alors, à recentrer et réorganiser l'État autour de ses missions essentielles.

Ceci était le prétexte idéal pour céder au privé des secteurs entiers des opérations gouvernementales par divers moyens : partenariats public privé (PPP), privatisations et recours massif à la sous-traitance. Or, si jusqu'à maintenant les PPP et les privatisations ont été relativement peu nombreux par rapport aux craintes initiales, il n'en est pas de même pour ce qui est de la sous-traitance. On a assisté à une augmentation considérable des contrats octroyés à des tierces parties pour la réalisation de travaux autrefois effectués à l'interne.

Cependant, la mise en place du Centre de services partagés du Québec (CSPQ) fait en sorte qu'il est devenu très difficile de suivre concrètement l'évolution de ce phénomène. Alors que plusieurs services sont transférés au CSPQ et que nombre d'employés y sont mutés, le gouvernement profite de ces réorganisations pour donner en sous-traitance des aspects essentiels de ses missions, affirmant qu'il en coûte moins cher de procéder ainsi.

Il est cependant de plus en plus évident que cette prétention est fautive. Nos travaux nous permettent en effet de faire les constats suivants :

- malgré les coupures de personnel réalisées et à venir dans les différents ministères et organismes, leurs dépenses continuent de croître de façon importante, ce qui prouve que la réalisation d'économies n'est pas l'objectif véritable de cette modernisation;
- la rémunération du personnel de la fonction publique travaillant dans les ministères et organismes ne représente que 7 % des dépenses totales des programmes; une compression de 20 % de la rémunération de ce personnel ne représente que 1,4 % d'économie qui, de plus, s'étale sur dix ans;
- les coupures faites à même le personnel des ministères et organismes pour réaliser de prétendues économies auraient plutôt l'effet contraire : chaque dollar économisé ainsi générerait plutôt des coûts d'impartition de l'ordre de 1,78 \$ en moyenne!

Bref, il en coûte presque deux fois plus cher au gouvernement de faire réaliser des travaux à l'externe plutôt qu'à l'interne. Même s'il reste encore beaucoup de travaux à réaliser pour comprendre, bien mesurer et documenter l'ampleur de ce phénomène, le SPGQ entend dénoncer vigoureusement, au cours des prochains mois, la véritable supercherie dont la population québécoise est victime. Vous serez informés des actions qui seront menées lors de la rentrée hivernale; prenez-y part et n'hésitez pas à nous signaler toute situation ou tout renseignement qui pourrait nous aider à illustrer de façon tangible l'incurie du gouvernement Charest.

(suite de la page 1)

La CSQ, la FIQ, le SFPQ, l'APTS et le SPGQ, représentant 245 000 membres des secteurs public et parapublic, ont signé une entente à ce sujet.

L'entente devrait favoriser une meilleure cohésion des partenaires et éviter les écueils des fronts communs antérieurs. Elle ne laisse pas de place aux vedettes, aux chapelles idéologiques, aux paix séparées et aux compromissions politiques. La permanence du SISF, qui sera dissoute trois mois après la fin de la négociation, assurera l'unicité, la convergence et la cohérence de nos actions. Le SPGQ est entré dans les ligues majeures de la négociation et a maintenant son mot à dire sur tous les dossiers importants.

Intéressons-nous à ce que fait notre syndicat, maintenons-y notre engagement et préparons-nous à négocier, à défendre nos droits et à faire reconnaître à leur juste valeur les services que nous rendons à la population.

Joyeuses fêtes et Bonne année.

Le président,
Gilles Dussault

Cotisation syndicale : le statu quo est maintenu

Lors de sa réunion des 11 et 12 décembre derniers, les membres du conseil syndical ont officiellement reçu les résultats de la tournée de vote sur la modification de la cotisation syndicale : 55,9% des membres se sont prononcés contre la proposition qui aurait signifié une hausse de cotisation pour la majorité des membres, alors que 44,1% se sont montrés en faveur de cette même proposition. Le statu quo est donc maintenu en matière de cotisation syndicale au SPGQ.

Au terme des discussions, un message clair est ressorti : le SPGQ ne baisse pas les bras; il continue de travailler à défendre les intérêts de ses membres et il le fera avec les moyens qu'elles et ils ont décidé de lui donner. Les discussions du conseil syndical auront permis de réaffirmer que la grande priorité pour le SPGQ au cours de la prochaine année est de préparer les prochaines négociations, tant dans la fonction publique que dans les unités parapubliques. Elles ont aussi amorcé la réflexion au sujet des mesures à mettre en place pour dégager les ressources nécessaires à la réalisation de cette mission essentielle.

Par ailleurs, plusieurs éléments se sont dégagés des rencontres avec les membres lors de la tournée de vote, éléments qui ont été soulignés par les membres du conseil syndical :

- il est essentiel de mieux faire connaître aux membres les services que leur offre leur Syndicat, tant les services directs qu'indirects;
- les membres souhaitent qu'on fasse mieux connaître la nature et la valeur de leur travail au service de la population, ce qui pourra contribuer à faire reconnaître ce travail à sa juste valeur auprès de nos employeurs;

- les membres souhaitent pouvoir rencontrer plus souvent des membres du comité exécutif afin de discuter directement avec eux des grands enjeux du SPGQ;
- il faut poursuivre, voire intensifier les efforts de rationalisation interne afin de rendre notre syndicat encore plus efficace et performant;
- beaucoup de personnes sont conscientes de l'iniquité de la formule de cotisation actuelle et souhaitent que ce problème soit éventuellement corrigé.

Au cours des prochains mois, le conseil syndical poursuivra son travail pour tirer les meilleures perspectives pour les membres du SPGQ. Ce travail devra tenir compte du contexte financier très serré du Syndicat. En matière de gestion, les démarches se poursuivent pour diminuer encore davantage les dépenses (voir texte page 2 à ce sujet). En matière de réaffectation des ressources, s'il est convenu que le SPGQ doit consacrer plus de ressources à la préparation des négociations, la réflexion reste à faire quant aux réaménagements nécessaires pour y arriver.

Quant au traitement des griefs dans le secteur de la fonction publique, une négociation sera entreprise avec le Secrétariat du Conseil du trésor afin d'obtenir des postes supplémentaires qui permettraient d'embaucher les personnes conseillères nécessaires pour corriger les importants retards que connaît ce service depuis quelques années.

Le SPGQ reste donc résolument tourné vers l'avenir et entend tout mettre en œuvre pour mieux répondre aux aspirations de ses membres. Il le fera avec autant de rigueur et de transparence que par le passé et en respectant les volontés exprimées par ses membres.

Patrick Albert, 3^e vice-président



Vous pouvez consulter le contenu de ce bulletin sur le site Web du SPGQ www.spgq.qc.ca dans la rubrique **JE M'INFORME**.

Poste-publications convention 40011681
Retour à l'adresse de Québec
ISSN 1916-954X



7, rue Vallière, Québec (Québec) G1K 6S9
418 692-0022 - 1 800 463-5079 Téléc. 418 692-1338

1001, rue Sherbrooke Est, bureau 300, Montréal (Québec) H1L 1L3
514 849-1103 - 1 800 463-6341 Téléc. 514 842-5281
courrier@spgq.qc.ca - www.spgq.qc.ca

À venir en 2009

29 et 30 janvier - conseil syndical, Bécancour
20 février - conseil syndical, Québec
12 et 13 mars - conseil syndical, Québec
14 mars - assemblée des déléguées et délégués syndicaux, Québec
23 et 24 avril - conseil syndical, Québec
11 et 12 juin - conseil syndical, Québec
13 juin - assemblée des déléguées et délégués syndicaux, Québec